

ABONNEMENT.

BONNEMUR : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; F. WIG, r. d'Amboise-Richel, 9 ; BLAVIER, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclamés . . . . . 30 Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 5.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

5 Août 1881.

Chronique générale.

On nous annonce qu'un certain nombre de jurisconsultes vont publier une déclaration motivée sur l'illégalité du décret qui fixe au 21 août les élections générales. Nous avons déjà exprimé cette opinion que la Constitution est violée dans sa lettre et dans son esprit par cet acte arbitraire d'un gouvernement pris de peur à l'aspect des conséquences de ses fautes, conséquences très-graves dont il a voulu devancer l'explosion par cet appel précipité aux électeurs.

Il n'y a pas eu dissolution légale de la Chambre ; le danger a paru si grand, la perspective d'une crise diplomatique, d'une guerre, ou du développement de l'insurrection arabe a paru si menaçante qu'on a voulu, même avant le 4 septembre, terme final des élections générales, avoir sous la main l'ancienne Chambre en cas d'événement imprévu.

Il n'y a eu qu'une voix pour reconnaître et proclamer cette vérité que le gouvernement de la République a voulu que les élections se fissent dans cette ignorance obligatoire des événements prévus, que toutes les lumières fussent éteintes, pour obtenir un blanc-seing de l'indifférence publique.

La République sera prise à ses propres expédients : nous sommes sûr que la crise actuelle va l'emporter.

On lit dans le Moniteur :

Il est urgent de signaler sans retard une manœuvre électorale qui se produit dans les communes rurales du département de la Haute-Garonne, et qui doit naturellement se produire ailleurs — car elle semble

le résultat d'un mot d'ordre venu de haut. Voici de quoi il s'agit :

» Dans celles de nos communes où l'élément rural domine, l'administration vient de nommer des commissions fictives ayant pour objet l'étude des dégrèvements partiels de l'impôt foncier. Ces commissions ont généralement à leur tête le maire ou l'adjoint, le percepteur ou l'instituteur.

» Les membres sont choisis parmi les républicains de la commune les plus acharnés. Ces commissaires parcourent les villages, les hameaux, les fermes, se font donner par les paysans le chiffre de leurs contributions foncières, simulent des expertises cadastrales et annoncent partout, au nom du gouvernement, qu'après les élections, si on vote pour les candidats agréables, l'impôt foncier sera diminué dans des proportions notables.

» Bien des paysans, paraît-il, se laissent prendre à ces promesses fallacieuses, et il est du devoir des monarchistes de les démentir. Une fois les élections terminées, on ne dégrèvera pas plus l'impôt foncier qu'on ne l'a fait sous la précédente législature. Au contraire, les impôts augmenteront de plus belle ; mais le tour sera joué au profit de nos grévistes et de nos gambettistes.

Le Temps publie la nouvelle qui suit, dont tout le monde comprendra la haute gravité :

« Nous croyons savoir que le gouvernement a définitivement décidé le rattachement des services de l'Algérie aux ministères correspondants. L'application de la mesure est imminente. Tous les services seront rattachés, à l'exception de ceux dont le fonctionnement exige des résolutions immédiates et prises sur place. Pour l'administration de ceux-là, le gouverneur général de l'Algérie recevra une délégation spéciale du ministre correspondant et agira sous la responsabilité directe de ce dernier.

» Il y aura un décret de rattachement pour chaque ministère avec distinction pour chacun d'eux entre les services rattachés et les services délégués. Par exemple, l'instruction

publique sera tout entière rattachée au ministère correspondant et placée sous l'autorité directe du recteur d'Algérie, à l'exception des écoles musulmanes et de tout ce qui s'y rattache. Pour ce dernier objet, le gouverneur général recevra une délégation.

Voici comment le Golos, de Saint-Petersbourg, apprécie l'incident de Saint-Cyr :

« Le valeureux général Farre vient de nouveau de se distinguer.

» Sans enquête et sans jugement, il a fait simples soldats vingt-sept officiers aspirants de l'Ecole de Saint-Cyr.

» Le crime de ces jeunes gens consistait simplement dans le fait, d'ailleurs peu important, qu'ils avaient, le 45 juillet dernier, assisté à une messe en l'honneur de la Saint-Henri.

» Quelques jours d'arrêt eussent été plus que suffisants pour punir ces messieurs d'un acte soi-disant entaché de légèreté. Mais le ministre de la guerre, hors de lui depuis les attaques, d'ailleurs fort méritées, que les feuilles monarchistes font pleuvoir sur lui depuis quelque temps, a été enchanté de trouver une occasion pour se venger.

» Grâce à cet écoulement de rancune, vingt-sept des plus capables parmi les élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr viennent d'être faits soldats, et leur carrière se trouve à jamais brisée.

» Si le général Farre ne trouve pas d'autres moyens pour renforcer les cadres de l'armée française, — il n'y a pas de quoi le féliciter.

Quand le Golos a écrit ce jugement sévère, il ignorait encore que le nombre des élèves expulsés de l'Ecole se montait à trente et un.

Sous le roi Charles X, le budget de la France atteignait à peine un milliard.

Sous la République, le peuple français paie quatre milliards d'impôts.

Avis aux Électeurs

Ah ! si les agriculteurs voulaient !... Mais voilà !... Savent-ils seulement ?...

Savent-ils que, eux la classe la moins riche, la plus exposée aux chances malheureuses, aux intempéries des saisons, vouée aux travaux les plus pénibles, savent-ils qu'ils payent au moins la moitié des impôts qui alimentent les dépenses publiques ?... Savent-ils quelles charges énormes pèsent spécialement sur l'agriculture ?

264 millions et demi pour l'impôt foncier et les centimes additionnels ;

44 millions et demi pour la contribution personnelle et mobilière ;

282 millions et demi pour l'enregistrement et le timbre ;

4 millions pour la taxe des biens de main-morte ;

42 millions et demi pour les portes et fenêtres ;

57 millions pour la prestation en nature.

Total : 695 millions que le cultivateur est obligé de prélever, chaque année, sur le fruit de son labeur ingrat.

Mais ce n'est pas tout. N'a-t-il pas encore à supporter sa part des contributions indirectes, à payer une taxe sur les boissons qu'il consomme, sur le sel, le sucre, le café qu'il achète ?...

N'a-t-il pas à payer un impôt pour protéger certaines industries, celle des fers particulièrement, celle des tissus de coton, tandis que son travail, à lui, n'a droit à aucune protection ?

Voilà ce qu'il faut rappeler au cultivateur, en lui faisant bien comprendre que c'est seulement sous le régime actuel que ses impôts sont devenus si énormes.

Voilà ce qu'il faut qu'il sache, s'il veut

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

Les premières lettres du jeune homme furent assez rares et fort indifférentes. Mais au bout de quinze mois de séjour en Provence, Albrecht fit part à son frère de son mariage avec une jeune Toulonnaise, Charlotte Ferréol, dont le père possédait une huilerie. Il ajoutait : « Certes, si j'avais eu de la fortune, j'aurais cherché à contracter une alliance plus distinguée, ne fût-ce que pour ne pas te déplaire, mon cher Paulin. Mais je ne possède rien au monde. M<sup>lle</sup> Ferréol m'apporte en dot quatre-vingt mille francs dont son père me paiera la rente. Je ne dois donc pas me plaindre, et je compte assez sur ton affection et sur celle de ma bonne sœur Antoinette, pour être persuadé que vous vous réjouirez avec moi. »

La lettre, messagère de cette grave nouvelle, était posée ouverte sur une table. Paulin demeurait assis et l'expression de son visage était si douloureuse que la baronne, inquiète, prit la lettre, la lut à son tour. Elle la trouva simple, brève, mais convaincante.

— Pourquoi vous affliger de la sorte, mon ami ? dit-elle. Jetez les yeux autour de vous. Vous voyez que beaucoup des familles frappées par la Révolution subissent plus ou moins des humiliations de cette nature. La première impression est pénible, je le sens tout aussi bien que vous. Cependant, Paulin, elle doit céder à de justes réflexions. Évidemment cette jeune fille est honnête et pure. Elle donne à votre frère une petite fortune. Dans la position où se trouve Albrecht, vous ne pourriez pas espérer lui voir contracter un mariage bien avantageux. Nous devons craindre son isolement. Ah ! certainement, ce n'est pas moi qui reprocherai à ce pauvre enfant de chercher un peu de bonheur, même au détriment de notre amour-propre ; ni vous non plus, mon cher Paulin. Vous ferez comme moi, vous donnerez volontiers à la femme d'Albrecht le nom de sœur...

Le baron avait levé les yeux vers la douce avocate de l'absent. Tout à coup, il saisit la main de la baronne et la colla contre ses lèvres. — Vous êtes bonne, Antoinette, dit-il d'une voix étouffée. O ma noble, ma sainte femme ! Il tira d'un portefeuille trois billets de mille francs, les posa sur la table. — Chargez-vous du cadeau de noce, dit-il. Et il sortit comme s'il fuyait. La baronne se mit à pleurer.

— Antoine a la vocation militaire, murmura-t-elle, il ne veut pas user sa vie à chercher de l'or. Ah ! oui, mille fois oui, qu'il soit soldat, qu'il parte, mon fils, mon seul bonheur ! J'aime mieux, un jour, le savoir devant la mitraille, qu'il le voit, avant cinquante ans, changé en un vieillard farouche et malheureux ! Le mariage d'Albrecht s'accomplit donc avec le consentement de sa famille. Bientôt le jeune homme eut la joie d'annoncer qu'il était devenu père. Son fils s'appela Charles-Alexis. Trois ans s'écoulèrent. La baronne songeait un jour qu'Albrecht était bien silencieux quand une lettre de Toulon lui fut remise. Reconnaisant l'écriture de son beau-frère, elle brisa le cachet, lut... — Mon Dieu ! s'écria-t-elle. O Paulin, Paulin, disaient ces lignes écrites d'une main tremblante, viens à mon secours. Mon beau-père a failli, la dot de ma femme est emportée dans le désastre, le saisissement et le chagrin ont frappé ma pauvre Charlotte, elle est en grand danger. Avec des soins habiles, on pourrait peut-être la sauver, mais je n'ai rien, rien, mon frère, entends-tu ? comprends-tu ? Ma femme expire, faute d'un peu d'argent ; mon enfant a déjà eu faim. Il me semble que je vais devenir fou. Paulin, hâte-toi, Paulin, je suis ton frère... La baronne courut vers son mari. — Albrecht est dans l'angoisse ! cria-t-elle, il

faudrait agir promptement. M. de la Jouselière saisit la lettre, la dévora des yeux et, tout à coup, poussant un cri sourd, il tomba sans mouvement aux pieds de sa femme épouvantée.

Aux appels déchirants de la baronne, accoururent les domestiques, les employés des bureaux. On releva M. de la Jouselière qui ne donnait plus signe de vie, on le porta sur son lit, on parvint à le ranimer. Mais aucune illusion n'était possible.

— Une commotion violente a déterminé une congestion. Je n'espère plus rien, avait dit le médecin qui luttait sans succès contre le mal.

En effet, le corps du baron n'était plus qu'une masse immobilisée. Sa tête se soulevait encore, mais de ses lèvres ne sortait qu'un bégaiement intraduisible. Son regard seul était demeuré vivant et d'autant plus intense que toute sa volonté se concentrait pour tâcher de rendre intelligible ce dernier moyen d'expression.

Chose étrange ! ce regard suprême restait fixé sur la statue allemande qui ornait la cheminée depuis vingt ans et dont M<sup>lle</sup> de la Jouselière avait bien des fois entendu son mari se railler. Cette Philosophie, traitée jusqu'alors avec tant d'indifférence, semblait occuper le mourant beaucoup plus que la femme brisée de douleur qui pleurait à son chevet ou que le fils absent qui n'avait pas reçu le dernier soupir de son père.

préparer son émancipation et l'allégement de ses charges, en votant pour des députés décidés à changer le système suivi jusqu'ici et à soulager l'agriculture par des dégrèvements sérieux et immédiats.

### Désorganisation de l'Armée française

Grâce à l'organisation défective qui n'a coûté à la France que dix ans de travail et plusieurs milliards ;

Grâce à la désorganisation systématique pratiquée par le général Farre ;

Il se passe en ce moment le fait suivant :

On a envoyé en Algérie ou en Tunisie cinquante-huit bataillons d'infanterie de ligne.

Ces cinquante-huit bataillons ont été empruntés, à raison de un par régiment, à cinquante-huit régiments en garnison en France.

Leur effectif a été porté à cinq cents hommes. Pour le compléter, il a fallu épouser l'effectif total des régiments auxquels ils ont été empruntés.

De sorte qu'à l'heure actuelle, il y a en France cinquante-huit régiments de ligne qui n'ont pour tout effectif que les ordonnances et les malades.

Il y a des forteresses, dans l'Est, où le bataillon de forteresse est représenté par une section de compagnie.

Si donc, pour trouver 26,000 hommes d'infanterie il a fallu désorganiser ainsi l'armée et laisser le pays presque sans défense, qu'arrivera-t-il lorsqu'au mois d'octobre il faudra envoyer en Algérie 100,000 hommes ?

Qu'arriverait-il s'il fallait organiser un corps d'observation sur les Alpes ?

Tout cela, ce n'est pas de la déclamation : ce sont des faits.

Des faits, des faits et toujours des faits. C'est avec cela que nous voulons faire notre campagne électorale dans notre modeste sphère.

Et les républicains auront beau nous répondre par leurs vieux clichés sur la volonté populaire et la nation maîtresse de ses destinées, cela ne suffira pas.

Et nous ne nous laisserons pas de répéter, preuve en main, avec faits à l'appui :

La République, qui nous a confié nos libertés les plus chères et les plus nécessaires, est en train de compromettre notre sécurité extérieure.

Il faut que les électeurs aient.

J. CORNELY.

### EN AFRIQUE.

Un correspondant du *Temps* établit dans une lettre, preuves en main, que de tous côtés des avis s'accordaient depuis de longs mois pour mettre le gouvernement général de l'Algérie en garde contre l'explosion d'un fanatisme surchauffé par les excitations d'un marabout qui, à peine connu quelques jours auparavant, en arriva bientôt à jouir d'un crédit et d'une influence qui aboutirent

Un prêtre présentait le crucifix aux lèvres du baron.

— Mettez votre confiance en votre Dieu, mon fils, disait-il. Il est mort pour vous, il vous aime bien assez pour vous pardonner vos fautes si vous vous repentez et si vous espérez en lui.

Un gémissement inarticulé répondait à ces paroles et l'agonisant regardait de nouveau la statue.

— C'est de l'égarément, dit la baronne. Emportez ce bois qui semble le fasciner.

Une servante obéit. Le baron gémit plus dououreusement, essaya de s'agiter et, sentant ses efforts inutiles, ne regarda plus que l'image du Sauveur.

Quel fut le secret de ce moment terrible qui décide d'une éternité ? Dieu garde dans son cœur des mystères de miséricorde, car lui seul peut sonder la profondeur d'un repentir...

Quand M. de la Jouslière eut cessé de vivre, sa femme se souvint de l'appel qui l'avait foudroyé. Surmontant sa douleur, elle fit parvenir des secours à Albrecht.

« Ton frère est mort en apprenant tes malheurs, ajoutait-elle. O Albrecht ! aime-nous bien. »

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

à la prise d'armes du mois d'avril dernier. L'enquête parlementaire à laquelle concluait le rapport du conseil général d'Oran établira peut-être à qui remonte la responsabilité de la situation actuelle, qu'il eût été, sans aucun doute, facile de prévenir par une action énergique au moment opportun.

Le même journal publie la dépêche suivante de Saïda :

« J'apprends que parmi les Harrar-Ghe-raba qui ont pu s'enfuir du camp de Bou-Aména se trouve le beau-frère de l'agha Kaddour-ould-Adda. Il sera après-demain à Saïda et pourra sans doute donner de précieux renseignements. »

On télégraphie d'Oran, 3 août :

« Six nouveaux prisonniers espagnols, rachatés à Bou-Aména, seront ramenés par Si-Sliman qui profiterait de la circonstance pour reprendre les négociations relatives au commandement du Sahara. »

« Des Marocains sont embauchés pour les travaux du chemin de fer du Kreider. Une soixantaine de rapatriés sont déjà revenus d'Espagne à Oran, les chantiers ouverts à Almería par le gouvernement espagnol n'ayant pu occuper que 3,000 de ces réfragés. »

Le *Temps* annonce que Bou-Aména, renonçant complètement, devant les défections des tribus, à prendre l'offensive, et voyant son autorité violemment contestée, n'attend plus rien des tribus du Tell, sauf peut-être des Bei-Mattar. Il aurait beaucoup souffert de la poursuite acharnée que lui a infligée la colonne du colonel Brunetière, et se dirigerait vers l'Ouest.

La *Republique française* dit, au contraire, que Bou-Aména pousserait aussi loin que possible dans le Sud, et annonce l'arrivée du général Colonieu au Kreider. Elle ajoute : « Ce n'est pas encore l'ouverture des opérations actives, car la saison s'y oppose absolument. »

Tout n'est donc pas fini, et tout va recommencer.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 août.

Les cours sont à peu près sans changement. Le 5 0/0 oscille de 118.05 à 118.20. On est à 86.17 1/2 sur l'amortissable nouveau. L'Italien varie de 90.50 à 90.35. Le Turc se traite de 17.05 à 17.20.

Le Crédit foncier est très-ferme. On fait 1,690 et 1,695. Il n'y a plus aucune trace des légères impressions qui s'étaient manifestées vers la fin de la semaine dernière. Les achats du comptant sont toujours fort suivis. On demande aux cours actuels les actions du Crédit foncier algérien.

Le Crédit lyonnais est toujours lourd à 920. Le Crédit de France voit ses actions recherchées à 712.50. Ces cours se maintiennent avec beaucoup de fermeté depuis un mois. Ils ne tarderont pas à servir de base à un mouvement de hausse.

La Banque de Prêts à l'Industrie est fort demandée aux environs de 610.

On s'entretient beaucoup de la création de la Banque transatlantique. C'est désormais un fait accompli. Cette institution est nouvelle en France ; elle paraît appelée à rendre de grands services.

Les actionnaires du Phénix espagnol ont, dans leur récente assemblée générale tenue à Madrid, voté l'élevation du capital social de neuf à douze millions. Les actions nouvelles sont de 200 fr.

Le Crédit général français est l'objet de demandes continues à 780 et 782.50. Les réalisations que la hausse paraît avoir déterminées paraissent avoir pris fin. Aux cours actuels, le placement ressort à 12 0/0 minimum.

Les conditions dans lesquelles se présente l'emprunt de la ville de Bordeaux assurent à cette opération un grand succès financier. Les obligations sont émises à 500 fr. Elles rapportent 20 fr. d'intérêt par an.

### SAUMUR

Il y a cinquante ans.

### FÊTES

Des 27, 28 et 29 juillet 1831.

VENDREDI 29.

(Suite et fin.)

Mais l'heure du banquet approche. M. le Maire, accompagné de MM. les Adjointés, des Commissaires des fêtes et d'un grand nombre de Gardes nationaux, tambours et musique en tête, traverse, au milieu de la population, les rues qui conduisent à l'École de cavalerie, pour y recevoir MM. les Officiers invités.

Prévenu de cette démarche flatteuse, de cet honneur que l'on veut rendre au corps qu'il commande, M. le baron de Morell n'attend point le cortège, mais, s'avancant au-devant de lui, remercie M. le Maire, lui témoigne la reconnaissance de MM. les Officiers, objet de cette prévenance, et

demande que, sans aller plus loin, tous les rangs soient aussitôt confondus.

Cette proposition est accueillie au cri : de Vive le Colonel ! Et tous, souscripteurs et invités, s'accueillant et se mêlant avec joie, se rendent sur la promenade de la Comédie, faisant suite à la salle de spectacle, où une table de 600 couverts avait été dressée.

Le sort a bientôt désigné à chacun sa place, et en peu d'instants s'offre aux regards un spectacle difficile à décrire. Sans parler de cette variété d'uniformes, de cette foule immense circulant autour des tables, de ces décorations simples mais nationales, présentant de chaque côté des tables une ligne de drapeaux tricolores, et au fond le buste du Roi et la *Liberté* entourés de faisceaux d'armes, de lances et d'autres emblèmes patriotiques, chacun était ému à la vue des sentiments de véritable fraternité et d'union qui animaient tous les convives. Le plus grand ordre, la plus cordiale gaieté ont constamment régné à ce banquet, dont l'aspect était aussi nouveau qu'imposant.

Bientôt une salve de vingt et un coups de canon donne le signal du toast suivant, porté par M. Bruley-Desvarannes, sous-préfet de l'arrondissement de Saumur :

« Brave soldat dans les armées républicaines, Princehonnête homme et patriote, dont Lafayette a dit : « Son cœur est la meilleure des républiques » ; tel est l'homme que la France, victorieuse et libre, jugea digne de marcher à sa tête. Toujours et partout le même, il peut compter sur nous comme nous comptons sur lui ! Vive le Roi ! »

M. Cailleau-Grandmaison, maire de Saumur, porte un toast à la Charte constitutionnelle.

D'autres toasts sont portés par :

M. le colonel de Morell, commandant l'École : aux décorés de Juillet ;

M. Florion, officier de Juillet, décoré : aux Saumurois, à l'armée, à la fraternité, « aux nobles sentiments de notre Colonel, au désir, à l'espoir de l'avoir bientôt pour commandant en chef » ;

M. Bregeon, commandant de la Garde nationale de Saumur : à l'union de l'Armée et de la Garde nationale ;

M. le lieutenant-colonel de Saint-Victor : aux Polonais ;

M. Carreau, adjoint au maire de Saumur, s'exprime ainsi : « Au brave colonel commandant l'École Royale de cavalerie ! Nous sommes à lui ; il est à nous. Administration, Ecole, Garde nationale, véritable trinité. Malheur à ceux qui ne croiraient pas à l'indivisibilité de nos sentiments ! Vive le Colonel ! »

Tous les toasts précédents, que nous n'avons fait que résumer, répétés avec acclamation au son de la musique et des tambours, avaient été couverts d'applaudissements ; les noms du Roi, des braves de Juillet, des Polonais, avaient électrisé tous les convives ; l'enthousiasme était à son comble ; le toast de M. Carreau fut accueilli par mille cris de : *Vive le Colonel !*

Aussitôt le colonel de Morell demanda la parole, et, quoique visiblement ému, improvise la réponse suivante : « Messieurs, je reçois avec reconnaissance les marques précieuses de votre amitié.... Si j'ai rendu quelques services, ma tâche était facile.... Mes sentiments étant les vôtres, une confiance mutuelle s'est établie. Nous nous sommes donnés la main sur le terrain de la Liberté et de la Charte constitutionnelle. »

Les braves éclatent de toutes parts ; les cris de *Vive le Colonel !* redoublent. Cette scène inattendue remplit tous les cœurs de la plus douce et de la plus vive émotion.

M. le président du banquet ayant donné le signal du départ, la foule se disperse, se dirigeant vers la salle de spectacle ou vers le quai pour assister aux exercices du mâ-t de cocagne qui avaient lieu sur la Loire. Partout même enthousiasme. Au théâtre, surtout, la *Cantate des trois Jours*, composée par M. Galoppe d'Onquaire, sous-officier à l'École de cavalerie, musique de M. Vobaron, chef de musique à la même Ecole, a excité à plusieurs reprises les transports d'une nombreuse assemblée. M. Galoppe, demandé à grand cris, a paru sur la scène, et une nouvelle salve d'applaudissements lui a témoigné tout ce qu'avait d'agréable pour les assistants cette concession au vœu qu'ils venaient d'exprimer.

Pendant le dernier entr'acte, quelques officiers ayant entonné l'air de la *Parisienne*, l'assemblée tout entière a continué en chœur ; c'était un enthousiasme indescriptible.

Une illumination générale a couronné le dernier jour de ces fêtes brillantes, dont on conserva le meilleur souvenir.

### Chronique Locale et de l'Ouest

#### Saumur.

La distribution des prix aux élèves de l'école des Frères a eu lieu hier à Saumur, dans la cour de l'Institution Saumur-Louis, sous la tente qui avait servi la veille à la fête de cet établissement, et que M. le Directeur avait mise gracieusement à la disposition des Frères.

En l'absence de M. le curé de Saint-Pierre, qu'une indisposition a tenu éloigné de cette solennité si douce à son cœur de pasteur, la présidence a été donnée à M. Louvet. Les parents et les amis des enfants, le clergé de Saumur et les membres du comité catholique occupaient l'estrade. Dans la cour, l'assistance était plus compacte que jamais, et les Frères des écoles chrétiennes ont dû trouver, dans ce concours inaccoutumé, un témoignage de sympathie qui ne peut manquer de leur être précieux à une époque où un trop grand nombre par peur, d'autres par esprit d'irréligion, se sont déclarés leurs ennemis.

Après le compliment d'usage par un des jeunes élèves qui s'est fait l'interprète des sentiments de reconnaissance de ses professeurs et de ses camarades envers le comité des Ecoles, M. Louvet s'est levé, et, au nom de ce même comité, a assuré de nouveau les enfants et leurs parents que les Frères ne seraient pas abandonnés, que, malgré la difficulté des temps, Saumur conserverait ces maîtres si utiles pour le présent et pour l'avenir. Cette assurance, exprimée en termes énergiques et patriotiques, a été une satisfaction donnée aux vœux de l'assistance tout entière et accueillie par de chaleureux applaudissements.

Les noms des lauréats ont ensuite été proclamés et les intermèdes ont été agréablement remplis par des morceaux d'harmonie exécutés avec un véritable mérite et des chœurs non moins remarquables. Les délicats en bonne musique et fine exécution ont surtout applaudi une duo comique qui a été chanté avec un brio et un entrain extraordinaires par les jeunes Louis Duplex et Gustave Boret.

La musique de l'école des Frères est l'un des titres de gloire de M. Halbert, et de tous les applaudissements donnés à ses élèves, et aux amateurs qui lui apportent leur concours, toujours heureux de se retrouver sous sa direction, une bonne part rejaillit sur cet habile professeur, si dévoué et si sympathique.

Nous sommes heureux de donner dès aujourd'hui les noms des lauréats qui ont été le plus souvent proclamés :

1<sup>re</sup> CLASSE. — Victor Geanvic, Louis Duplex, Alexis Jamin, Eugène Chailloy, J.-B. Meunier, Auguste Berge, Léon Picharies, Charles Delarue, Charles Chauvet, Auguste Gallais, Gaston Biot, Gustave Boret, Joseph Chailloy, Albert Thiffine, Jules Mayenne, Victor Bechet, Henri Trochu, Léon Beugnon, René Rolland, Pierre Pigeonneau, André Blaitreau, Jules Maroteau, Ferdinand Maille, Albert Courtigné, Camille Sialelli, Edouard Charreau.

2<sup>e</sup> CLASSE. — Raoul Biot, Charles Boyer, Alfred Fargier, Emile Babineau, Jean Boyer, Ferdinand Lamproière, Henri Bodin, Eugène Veuber, Eugène Levadou, Auguste Pinguet, Henri Portemann, Louis Droucheau, Auguste Gallais, Gaston Guénaul, Auguste Mongot, Eugène Richer, Léon Lassier, Léon Tétédoie, Alexis Buhr, Louis Maréchal.

3<sup>e</sup> CLASSE. — Emile Lansade, Georges Birel, Louis Bechet, Adolphe Gros, Alexandre Audelame, Auguste Chupin, Alphonse Charreau, Ernest Migot, Joseph Boyer, Edmond Buhr, Jules Beaugé, Louis Boreau, Charles Grand, Auguste Fouasse, Charles Dron, Georges Sialelli, Henri Leveau.

À la distribution des prix des écoles laïques de Saumur, M. Bury, maire de Distré, occupait le fauteuil de la présidence pour avoir l'occasion de parler en public.

Entr'autres choses, l'orateur a chanté MM. Paul Bert et Jules Ferry, les promoteurs de la nouvelle loi sur l'instruction publique.

« Ces noms », a-t-il dit, « que je prononce ici AVEC RESPECT ET VÉNÉRATION, PASSE-RONT A LA POSTÉRIÉTÉ, soyez-en certains, et ceux qui vous succéderont dans

les écoles sauront que les résultats si  
avantageux acquis pour l'instruction, sont  
l'œuvre des HOMMES DE TALENT, DE CŒUR  
et DE DÉVOUEMENT que je viens de vous  
 citer. »

Nous n'en doutons pas, ces noms passeront à la postérité ; il y a plus d'une manière d'y passer. M. Paul Bert a bien encore un autre titre pour n'être pas oublié, et qui doit être à la connaissance de M. le maire de Distré.

Avant la séparation des Chambres, vers le milieu de juillet, le collègue en médecine de M. Bury a déposé à la Chambre un rapport haineux demandant purement et simplement que l'Etat s'emparât sans retard : des palais épiscopaux, des maisons occupées par les maîtrises, des séminaires diocésains, des écoles ecclésiastiques secondaires, des locaux occupés par les congrégations religieuses, notamment la Grande-Chartreuse, les Sœurs de Charité de Nevers, les congrégations enseignantes de Redon, Guéret, Valence, Le Puy et les missionnaires lazaristes de Paris, que le gouvernement est prié de jeter immédiatement dehors.

Bref, concluant le rapporteur, tous les bâtiments où sont établis des ordres de charité ou d'enseignement pouvant faire concurrence à ceux de l'Etat.

Décidément, si M. Bury porte les Paul Bert dans son cœur, il n'est pas difficile ; et bien sûr son cœur s'en trouvera mal un jour. Pour aujourd'hui, il nous semble que cette tendresse de sentiments, si chaleureusement exprimés en public, est bien faite pour effrayer les citoyens, encore bien nombreux, Dieu merci, qui ne voudraient pas chasser tous ceux qui se dévouent pour les pauvres, les malheureux, les faibles et les opprimés.

Dans ce rapport de M. Paul Bert, sur les biens domaniaux affectés à des services ecclésiastiques, nous trouvons les mentions suivantes pour le département de Maine-et-Loire, ou plutôt le diocèse d'Angers : Cathédrale, 33 ares 55, valeur mémoire. Bâtiment et cour attenant à la cathédrale. Presbytère. Doit être démolé pour l'isolement de la cathédrale, 2 ares 30. Valeur, 50,000 fr. (ohl) Bâtiments et cour, 30 ares 58. Valeur, 337,000 fr. — Bâtiments, cour et jardin. Grand Séminaire, 1 hect. 87 ares 25. Valeur 500,000 fr.

Les hommes qui apprécient à une telle valeur le bien d'autrui, dont ils veulent s'emparer pour l'Etat, ont certes bien droit de « passer à la postérité. »

#### LA LIBERTÉ DES MOURANTS.

Il existe, à Vitry-le-François, un hôpital contenant une centaine de lits.

Il y a quelques jours, plusieurs malades, se sentant et se croyant près de mourir, demandèrent à l'infirmier de faire venir auprès d'eux l'abbé Jolly, aumônier de l'hospice.

Lorsque celui-ci, qui loge en ville, se présenta à la porte de l'établissement, l'entrée lui fut refusée par ordre du maire et du sous-préfet ; quelque exhortation qu'il fit, l'abbé Jolly resta à la porte, et deux des malades expirèrent sans avoir pu le voir avant de mourir.

#### Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 3 août.

1<sup>re</sup> AFFAIRE. — Costecalde, 20 ans, surnuméraire de l'administration des postes à Cholet, 2 années d'emprisonnement, pour soustraction de lettres et vols qualifiés. — Défenseur : M<sup>e</sup> Affichard.

2<sup>e</sup> AFFAIRE (huis-clos). — Ganne, Louis-Michel, 31 ans, coureur à la Chapelle-Saint-Laud, 5 ans de prison, pour attentat à la pudeur commis, à Cheviré-le-Rouge, sur la personne d'une femme de 76 ans, la veuve Guy. — Défenseur : M<sup>e</sup> Desêtre.

3<sup>e</sup> AFFAIRE (huis-clos). — Bouletreau, Julien, 43 ans, journalier à Chaudfontaine, 20 ans de travaux forcés, surveillance de la haute police, pour attentat à la pudeur sur la personne de sa fille, âgée de 12 ans. — Défenseur : M<sup>e</sup> Affichard.

L'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 28 août dans les départements d'Indre-et-Loire, de la Vienne et des Deux-Sèvres.

COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes pré-

vient que le Comice agricole aura lieu cette année le 14 août, à Gennes.

A cette occasion, il y aura :

Concours de labourage, d'animaux domestiques. — Exposition d'instruments aratoires. — Jeux publics avec prix. — Concert instrumental. — Feu d'artifice, tiré par M. Vincent, artificier à Angers, et Retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

**Les Rosiers.** — On n'a pas oublié le grave incendie des Rosiers dont nous avons raconté les détails à nos lecteurs. — Des voleurs ont profité du désarroi causé par ce sinistre pour s'y livrer à leurs instincts de rapine.

Il a été enlevé, pendant le déménagement de la maison de M. Courbet, chapelier, une certaine quantité de chapeaux d'une valeur totale approximative de 244 francs.

On soupçonne de ce méfait deux individus qui ont été vus, la nuit de l'incendie, allant chargés, d'un ballot, dans la direction de Gennes. (Journal de Maine-et-Loire.)

#### QUESTIONS INDISCRÈTES DU Réveil de l'Ouest.

Les journaux d'Angers annonçaient la semaine dernière que M. le curé de Chigné, auquel, cette année, on a donné la permission de faire dans sa paroisse la procession de la Fête-Dieu, avait obtenu du maire de sa commune de planter des oriflammes sur la route parcourue par le cortège, mais que cette plantation ayant détérioré le chemin, le bon curé était assigné à comparaître devant le juge de paix de son canton pour s'entendre juger, etc.

Pourquoi, étant donné que les chemins de la commune de Chigné doivent être tenus dans un si admirable état, les pavés du faubourg Saint-Michel, d'Angers, arrachés pour planter la tente du bal national du 14, n'étaient-ils pas encore remplacés le samedi 23 juillet, au risque de démolir les passants ?

Chacun sait maintenant que M. Jolibois, jardinier du Jardin des Plantes d'Angers, a été arbitrairement chassé de sa place pour avoir prêté quelques pots de fleurs dudit jardin au reposoir de Saint-Serge.

Pourquoi, s. v. p. les messieurs qui ont fait couper, dans le même jardin, des branches de tilleul pour servir à orner la tente du bal citée plus haut, et ceux qui ont fait le travail, n'ont-ils pas reçu déjà leur nomination, les uns à des consulats ou trésoreries générales, les autres à des emplois de préfets ou tout au moins de sous-préfets ?

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, quelques drapeaux placés aux fenêtres par des purs trop pressés du faubourg Saint-Michel furent enlevés. Immédiatement, police et voyous crient au scandale (avec raison, puisque c'était un vol) et disent : « C'est des chouans qui ont fait ça ! des Jésuites ! »

Et puis crac... pas du tout ! Eh bien ! puisque ce n'étaient pas les chouans qui avaient fait cela, pourquoi la justice n'a-t-elle pas suivi son cours quand elle eût appris péremptoirement que les drapeaux avaient été volés par un républicain qui désirait faire du zèle et pavoiser sans frais ?

(Réveil de l'Ouest.)

#### TOURS.

La quête de bienfaisance de la cavalcade de dimanche dernier a produit la somme de 2,822 fr.

#### M. Gambetta à Tours.

Hier jeudi, à midi, la musique des pompiers se rend à la gare et est suivie d'une foule de curieux. La cour de la gare d'arrivée se remplit en un clin d'œil. Les femmes sont en majorité.

A midi 40, un grand mouvement se produit parmi les assistants. La musique joue l'inévitable *Marseillaise* accompagnée des coups de sifflets de la locomotive qui remorque le train de M. Gambetta. Celui-ci débarque, sur le quai, accompagné de M. le préfet qui est allé à sa rencontre jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps ; de M. Wilson, de M. Guinot ; de M. Reinach, Arnaud de l'Ariège, Barthélemy, du *Voltaire*.

M. Gambetta est reçu par M. Rivière, entouré de MM. Royer, Danner, Plumerel, Saint-Héran, Charpentier, Cadot et autres membres du conseil municipal et notabilités.

Pour cette réception, on a décoré avec un certain luxe un des salons de la gare.

M. Rivière souhaite la bienvenue à M. Gambetta :

« Monsieur le président,

« Il y a 10 ans, vous arriviez dans notre ville par une autre voie. C'est là un souvenir impérissable. Aussi, le maire et le conseil municipal tiennent-ils à vous souhaiter la bienvenue au nom d'une population qui va saluer et acclamer en vous le ministre de la Défense Nationale et le plus ferme champion de la cause républicaine. »

M. Gambetta lui répond en ces termes :

« Monsieur le Maire,  
« Mon ami Rivière,  
« Messieurs les conseillers municipaux,  
« Chers concitoyens,

« En me retrouvant au milieu de vous et en attendant l'évocation du passé douloureux et cruel, toutes les émotions du premier séjour me reviennent, et c'est avec peine que je les comprime pour me donner tout entier à la bienveillance... à l'accueil si touchant que vous me faites.

« Je sens par moi-même que personne ne peut être indifférent à un pareil retour... (ici gallinias)... parce que ces temps si changés marquent la signification des progrès accomplis. Et si toujours subsistent les mêmes douleurs, c'est au milieu des triomphes de la République que nous les rappelons.

« C'est devant un avenir illimité de réparation et de prospérité nationales que nous nous retrouvons avec la même confiance et les mêmes devoirs envers la patrie républicaine. »

Après cette allocution, M. Gambetta se dirige vers la porte de sortie et monte en voiture, ayant à sa gauche M. le Préfet et en face de lui MM. Rivière et Wilson. La voiture se dirige, au milieu de deux haies de curieux, vers l'hôtel de l'Univers.

Le landeau présidentiel entre dans la cour, M. Gambetta en descend suivi de MM. Wilson, Rivière et Daunassans.

On remarque l'absence de M. le général de Galliffet.

A deux heures 1/2, M. Gambetta part pour l'Exposition.

On arrive au palais de l'Exposition. M. Gambetta s'engage avec ses gens dans la galerie des Beaux-Arts. La foule se rue à sa suite. Des mercenaires crient : Vivent la République !

M. Gambetta s'arrête devant les toiles de MM. Frappa Monginot, Gérôme, etc...

Il parcourt rapidement les quatre salons de peinture....

Enfin nous voilà dans les galeries de l'Industrie. Rien de saillant au début du parcours, mais tout à coup, au milieu de la galerie des produits vinicoles, on aperçoit une table recouverte d'une blanche nappe et surchargée de verres à champagne.

Le président s'épanouit et les petits rubis enchâssés dans les rondes-bosses de son visage brillent d'un éclat plus vif.

Il s'avance vers la table. Une cravate blanche se détache de sa suite, prend une bouteille poudreuse, la décapuchonne et verse un beau vin de couleur d'or dans les flûtes de cristal.

— Ah ! ah ! c'est du Vouvray, s'écrie M. Gambetta.

Il prend un verre.

M. le vicomte Clary, la croix de commandeur au col, s'avance derrière le maire et le préfet. M. le président l'aperçoit. — Voilà mon verre, dit-il en le remettant à l'ancien chambellan de l'Empereur.

M. le vicomte Clary s'en saisit, et trinque avec M. Gambetta en portant ce toast :

— A vos triomphes !

— A votre santé, répond le Génois.

— A votre bienvenue dans ce beau pays de Touraine, où vous reviendrez bientôt, je l'espère, répond M. Clary.

— Ah ! ça, dit Gambetta en riant, c'est le verso de la page. Nous en sommes au recto.

Le président vide son verre.

Dans un petit speech il remercie M. Clary. M. Clary, tout ému, remercie du regard.

Nous repartons.

Près de la porte d'entrée à droite se trouve une fort belle exposition de meubles laqués.

M. Gambetta s'arrête, examine avec intérêt une armoire et un écran japonais.

Il déclare qu'il veut acheter quelque chose. Finalement il jette son dévolu sur une table de laque dont les pieds, en bois de fer sculpté, sont ornés de têtes d'éléphants avec défense d'ivoire.

— Vous me l'avez dit ! dit le président.

La visite s'achève. On remonte en voiture pour se rendre au Cirque où doit avoir lieu la distribution des récompenses aux exposants.

A quatre heures, M. Gambetta pénètre dans le Cirque par la porte des écuries. Les représentants de la presse sont consignés à la porte. La toile tombe !

#### RIVIÈRE et GAMBETTA.

M. Rivière a oublié le livre qu'il a écrit après la guerre de 1870-1871. Ce livre est intitulé : *Trois mois de dictature en province* (Dentu, éditeur).

Dans ce livre, M. Rivière dit, entre autres choses amusantes, « que MM. Crémieux, Glais-Bizoin et GAMBETTA, sont les PARRAINS » GROTESQUES de la République. »

Rivière va-t-il lire aujourd'hui à Gambetta ce passage de son livre ? Non, bien sûr ; mais, comme disent les paysans Tourangeaux : « Ce qui est écrit est écrit, et le Diable ne l'effacerait pas ! »

#### LES LETTRES CHARGÉES ET L'ADMINISTRATION DES POSTES.

Le tribunal civil de Caen a rendu, le 4<sup>er</sup> juillet dernier, un jugement qui nous paraît présenter le plus grand intérêt pour le public.

En 1880, M. le commandant Simon, chef d'escadron de gendarmerie à Caen, avait adressé par lettre chargée, à un viticultriceur de la Gironde, avec une déclaration de valeur, une somme de 450 fr. représentant le prix d'une barrique de vin. Le destinataire, après avoir émargé le carnet du facteur, ouvrit la lettre chargée en présence de plusieurs personnes, notamment du facteur, et constata qu'elle ne contenait que 50 fr. ; mais cette constatation ne fut pas faite par écrit, et le destinataire conserva la lettre et l'enveloppe.

M. Simon actionna alors l'administration des postes et télégraphes devant M. le juge de paix du canton ouest de Caen, en restitution de la somme de 400 fr.

L'administration soutint que la décharge donnée au facteur et la réception de la lettre l'avaient libérée de toute responsabilité, par application de l'article 3 de la loi du 4 juin 1855, et que ce mode de libération était absolu et irréfutable.

Ce système a été rejeté par M. le juge de paix, le 41 janvier dernier ; ce magistrat a pensé que la présomption d'intégrité du chargement, établi par l'article précité, pourrait être combattue par des présomptions contraires, et qu'il résultait des circonstances de la cause que la spoliation de la lettre avait dû être l'œuvre d'un agent quelconque de l'administration : dès lors la réception de la lettre et l'émargement devaient être écartés comme entachés d'erreur.

Ce jugement a été confirmé par le tribunal civil de Caen ; M. Simon était représenté par M. Lanfran de Ponthou. Il est probable que l'administration va se pourvoir en cassation.

Quoi qu'il en soit, il importe de rappeler aux nombreuses personnes qui reçoivent des lettres chargées, quels sont, en cette matière, les véritables principes.

Le destinataire doit, avant d'émargé le carnet du facteur, vérifier avec soin l'état extérieur de la lettre chargée.

Si cet état lui paraît présenter quelque chose d'anormal, il doit refuser la lettre, qui est alors renvoyée au bureau de poste chargé de la distribution, où elle sera ensuite ouverte en présence de ce destinataire, du directeur ou de la directrice du bureau, et du facteur, et son état régulièrement constaté. Tel est le seul moyen par lequel il est possible de se soustraire aux vicissitudes qu'a eues à traverser M. le commandant Simon. (Journal de Caen.)

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désirerait donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

#### EMPRUNT

DE LA

#### VILLE DE BORDEAUX

Obligations de 500 francs à 0/0

REMBOURSABLES EN 40 ANS AU PAIR

Versement de Souscription : 25 Francs par Obligation.

On souscrit sans frais chez MM. A. LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire, à SAUMUR ;

Et dans leurs Agences de :

Doué-la-Fontaine,  
Montreuil-Bellay,  
Bourgueil.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil., 32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cler, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co. (Fondéur) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	10 h. 31 matin.	A ANGERS
8 25 —		8 h. 45 matin.	
11 15 —		7 39 soir.	11 h. 15 matin.
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —		11 48 —	
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. 13 matin.	A SAUMUR
8 25 —		5 17 soir.	9 h. 55 matin.
12 15 soir.		8 50 —	6 28 soir.
6 45 —		10 47 —	4 39 —
			11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	85 96	» 10		Comptoir d'escompte .....	1076 25	» 1	25	C. gén. Transatlantique. ....	595	»	
3 % amortissable .....	87 80	» 30		Crédit Foncier colonial .....	635	»		Canal de Suez. ....	1870	»	
3 % amortissable nouveau .....	86	»		Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1685	»	5	Société autrichienne. ....	766 25	1	25
4 1/2 % .....	115 75	» 1	25	Obligations foncières 1877 .....	364	»	50				
5 % .....	117 95	» 35		Obligations communales 1879 .....	451	»		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor .....	510	»		Obligat. foncières 1879 3 % .....	451	»		Est .....	387	»	
Obligations du Trésor nouvelles .....	514	»		Soc. de Crédit ind. et comm. ....	765	»	15	Midi .....	389	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	433	»		Crédit mobilier .....	730	»		Nord .....	398	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	524	»		Est .....	815	»	2 50	Orléans .....	392	»	
— 1865, 4 % .....	524	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	4780	»		Ouest .....	389	»	
— 1869, 3 % .....	403	»	2	Midi .....	1250	»		Paris-Lyon-Méditerranée .....	389 25	»	
— 1871, 3 % .....	395	»		Nord .....	2010	»		Paris (Grande-Ceinture) .....	391	»	
— 1875, 4 % .....	516	»		Orléans .....	1370	»		Paris-Bourbonnais .....	387 50	»	
— 1876, 4 % .....	518	»	25	Ouest .....	865	»	75	Canal de Suez. ....	575	»	
Banque de France .....	5630	»		Compagnie parisienne du Gaz .....	1540	»	20				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		ARRIVÉES	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.		
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)		
8 — 56 —	omnibus-mixte.		
1 — 25 —	soir,		
3 — 32 —	express.		
7 — 15 —	omnibus.		
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS		ARRIVÉES	
3 heures 20 minutes du matin.	direct-mixte.		
8 — 21 —	omnibus.		
9 — 40 —	express.		
12 — 40 —	soir,		
4 — 44 —	omnibus-mixte.		
10 — 28 —	express-poste.		

Le train partant d'Angers à 5 heures 25 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès. Le dimanche 7 août 1881, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par M<sup>e</sup> Denieau, notaire, à la vente aux enchères publiques de divers mobiliers, dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Salmon de Clerval.

Aux Deux-Sœurs, commune de Vivay, près Saumur.

On vendra : Beaux mobiliers de salon, salle à manger et chambres à coucher, linge, glaces, garnitures de cheminées, calèche, américaine, bouteilles vides, vins en bouteilles et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DÉPART, Le dimanche 14 août 1881, à midi,

A Saint-Florent, au domicile de M<sup>e</sup> Rodde, receveur-buraliste, Par le ministère de M<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION. Bois de lit en acajou avec sommier, deux lits en fer avec sommier, un lit de sanglé en fer, une table en chêne avec rallonges, six chaises assorties, une pendule œil-de-bœuf, deux fauteuils, deux grandes glaces, douze chaises rondes, quatre tables, un paravent, un fourneau dit cuisinière, un poêle et ses tuyaux; Batterie de cuisine, chaudrons en cuivre, 200 bouteilles vides, 75 demi-bouteilles, un petit fût vinaigre plein; Pipes et tabatières, marchandises pour débit de tabac, une cage avec serins et chardonnets, cage à perroquet;

45 kilog. savon, 14 kilog. huile d'olive, 150 kilog. charbons de bois, huile à brûler, pétrole. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, (506) Ch. MILLION.

**A VENDRE**

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
DE SUITE  
UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Rouennerie Situé au Chapeau. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
Pour cause de décès,  
L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur. S'adresser à M. GAMIGNON, quai de l'Ecole-de-Cavalerie. (500)

**A VENDRE**  
BON VIN ROUGE

Des environs de Saumur. S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Riou. (487)

**A VENDRE**  
UN BON CHIEN ÉPAGNEUL, âgé d'un an.

S'adresser au bureau du journal.

GARGUILLES ET DESCENTES.

Gargouilles renforcées, pesant approximativement dans les 18 kilog. le mètre, mêmes type et modèle que celles des rues Saint-Nicolas et Beaurepaire, à 30 fr. les 100 kilog., ou 6 fr. le mètre, compris le sabot, et, sans le sabot, même prix des 100 kilog. ou 5 fr. 50 le mètre courant, sauf changement dans les cours.

On trouve également les tuyaux de descente de gouttières, grils d'égoût de toutes dimensions. Les dimensions qui ne seront pas en magasin seront procurées dans un bref délai. Chez VASSEUR fils, fabricant, rue Saint-Nicolas, 28. (507)

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

**AVIS**  
GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

**RIELLANT**  
Chirurgien - Dentiste,  
49, rue Royale, Saumur.  
Au premier.

1<sup>er</sup> FRANC PAR AN 103,000 Abonnés

**Le Moniteur** 52 NUMÉROS

**Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres : UN FRANC PAR AN

**AU COIN DE RUE**

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

**ON DEMANDE DE SUITE**

1° Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable; 2° Un apprenti pour le commerce. (460)

**BIÈRE**

Pâte de malt d'orge maltosée, houblonnée, pour fabriquer soi-même la bière la plus pure, la plus saine, digestive, rafraîchissante et fortifiante qu'il soit connue, sans ustensiles spéciaux, dans tous les ménages. Le mode d'emploi très-simple accompagne chaque envoi. Demander circulaire, prix-courant. Expédition contre remboursement de 85 kilos de pâte pour fabriquer 225 litres de bière. E. DUCHATEL-PERDU, à Beschépe (Nord). (474)

UN JEUNE HOMME de 32 ans, comptable, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**LOTION ÉPIDERMALE**

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (484)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 30 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (486)

**PHARMACIE DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompé de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.